

Financement, solidarité



Jean-Michel Brun

Jean Michel Brun, membre du Bureau exécutif du CNOSF, a insisté sur le fait que la santé physique, la solidarité organique, l'unité amateurs-professionnels, le sport de compétition comme le sport de loisirs étaient les principes fondamentaux du sport français : « *Le mouvement sportif doit être en capacité de préserver son identité, ses principes, sa spécificité, le lien très fort entre le sport de masse et le haut niveau* ».

Il a aussi insisté sur l'importance de l'organisation de grands événements « *qui met en valeur notre savoir faire et notre rayonnement international* », prenant exemple sur la Coupe du Monde de rugby 2007, « *qui a eu un effet économique sur les régions, qui a dégagé un bénéfice de 30 millions d'euros, permettant à la Fédération Française de Rugby de s'autofinancer et de redistribuer ces sommes vers la base* ».

Avec la gouvernance, le financement du sport était au cœur de cette Première Conférence Nationale du Sport ; un sujet d'autant plus sensible en cette période de crise financière internationale qui menace à terme l'équilibre économique du sport. Si Marie-George Buffet a bien averti qu'il ne fallait pas prendre la gouvernance comme uniquement dépendante du problème de financement, ces deux éléments restent associés, ainsi que l'avait évoqué Henri Sérandour en ouverture.

Depuis une trentaine d'années, le monde de l'entreprise a rejoint l'Etat et les collectivités territoriales dans le financement du sport.

Christophe Blanchard-Dignac, président directeur général de la Française des Jeux a rappelé que la loterie nationale était engagée dans le soutien du sport pour tous, avec un apport de 226 millions d'Euros en 2008 pour le CNDS, pour un chiffre d'affaires de 9,2 milliards d'euros et une contribution publique de 2,6 milliards.



Christophe Blanchard-Dignac

M. Blanchard-Dignac a mis en avant « *l'engagement durable* » de la Française des Jeux dans le financement du sport. Pour lui, le secteur privé a un rôle à jouer, mais l'Etat ne se retire pas du sport au profit du privé. Les deux n'ont ni la même mission, ni les mêmes objectifs, mais les intérêts peuvent converger. Répondant aux résistances suscitées par une plus grande

insertion du privé dans le financement et la gouvernance, M. Blanchard-Dignac pose la question : « *serions-nous les seuls au monde à se priver du privé ?* ». Pour lui, « *chaque acteur doit renoncer à l'idée qu'il est capable de tout faire tout seul et doit se recentrer dans les domaines où il est le plus efficace et légitime* ».

En conclusion, M. Blanchard-Dignac a évoqué le concept de « Sport durable », dans la gouvernance et le financement du sport, dans la responsabilité sociale de l'entreprise, dans le développement durable.

Pour Mme Buffet, la question de l'appel au privé n'est pas une question nouvelle. L'entreprise a un rôle à jouer dans le sport, dans le financement, mais aussi pour la pratique sportive sur le lieu de travail, l'insertion professionnelle... Or, soulignant l'actualité économique, Mme Buffet a exprimé ses craintes d'un retrait de l'investissement privé dans le sport. En réalité même, les conséquences de la crise économique affectent également les collectivités territoriales et suscitent d'importantes inquiétudes. Dans tous les cas, une source unique de financement n'est pas envisageable.

Mais la motivation des investissements privés pose question : au service du sport ? pour faire de l'argent ? Et de là découle un certain nombre d'autres interrogations, soumission aux règles sportives, droit à l'image...

Cette question du financement privé appelle donc à la maîtrise par le mouvement sportif de son utilisation, de sa finalité, pour un partenariat réel avec l'ensemble des pratiques et instances sportives. Quoiqu'il en soit, pour Marie-George Buffet, un financement public reste incontournable pour garantir l'équilibre du mouvement sportif et son indépendance.

Avec un budget Sport de 441,6 millions d'euros en 2007, et toujours croissant, les collectivités territoriales sont devenues des acteurs majeurs du sport ainsi qu'ont pu l'illustrer les protocoles d'accord signés avec le CNOSF. Inversant l'adage cité par le président du CNOSF, M. Philip a d'ailleurs estimé, dans une préoccupation territoriale : « *qu'il faut que celui qui décide paye et que celui qui paye légitimement le fasse à son échelle et du fait de sa propre décision* ». A ce titre, Denis Merville, vice-président de l'Association des Maires de France a regretté la faible part du budget de l'Etat (0,29%), consacré au Sport comparé à l'importance des fonds engagés par les collectivités locales.



Valérie Fourneyron

Ce constat a été partagé par Valérie Fourneyron, députée du Groupe socialiste radical et citoyen et divers gauche de l'Assemblée nationale, qui a dénoncé les moyens en diminution constante du sport dans les derniers budgets de l'Etat. Pour elle d'ailleurs, les « *coups de ciseaux* » n'ont pas été réalisés de manière homogène : au détriment de la promotion du « sport pour tous », du financement des pratiques, et avec une fragilisation des moyens attribués au sport scolaire. Rejoignant les conclusions de Mme Buffet, Mme Fourneyron a estimé que

l'Etat semble vouloir se centrer sur le financement du sport de haut niveau, avec notamment un budget équivalent pour le droit à l'image et le « sport pour tous ».

Notons enfin, sur ce rapport du financement à la gouvernance, la conclusion de Guy Drut. Reprenant à son tour l'adage « *Celui qui paye décide* » en l'inversant, et parce que les évolutions dans le financement doivent s'accompagner d'évolutions dans la gouvernance, Guy Drut a logiquement averti : « *Quand on paye moins, on commande moins* ».